

# Gestion et règlementation

Occupation du domaine public, autorisation de déménagement, règlement de voirie et demande d'arrêtés temporaires de circulation et de stationnement, nous nous efforçons de répondre à toutes vos demandes très rapidement.

## Contacter nos services

[voirie-mobilite\(at\)chateauroux-metropole.fr](mailto:voirie-mobilite(at)chateauroux-metropole.fr)

Hôtel de Ville de Châteauroux  
BP 509 - 36012 Châteauroux cedex

Fax : 02 54 08 35 11

Tél. : 02 54 08 33 14

## Le règlement de voirie

- › [Règlement de voirie voté au Conseil municipal du 30 septembre 2013](#)
- › [Règlement de voirie - annexe 1 : statut de la voirie](#)
- › [Règlement de voirie - annexe 2 : limites d'agglomération](#)
- › [Règlement de voirie - annexe 3 : avis d'ouverture de chantier et PV de travaux](#)
- › [Règlement de voirie - annexe 4 : procédures administratives](#)
- › [Règlement de voirie - annexe 5 : autorisation de montage et de mise en service d'engins de levage](#)

[Effectuez vos démarches en ligne...](#)

---

**EXTRANET**